



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection générale
de la justice**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019**

SOMMAIRE

1. L'inspection en chiffres

- 1.1 Missions - p.6
 - 1.2 Personnels - p.9
-

2. Une organisation interne renouvelée

- 2.1 Un pilotage collégial - p.11
 - 2.2 Une nouvelle politique de ressources humaines - p.11
 - 2.3 Une nouvelle garantie de la qualité et de la cohérence des travaux - p.12
-

3. Les missions de l'IGJ

- 3.1 Des nouvelles compétences : l'analyse statistique et l'évaluation des politiques publiques - p.13
- 3.2 Des missions traditionnelles assurées - p.13
- 3.3 Des nouvelles missions créées : renforcement de l'appui et du conseil - p.13

4. La dimension internationale de l'IGJ - p.27

5. La vie de l'inspection

Annexes

- Ressources humaines au 31 décembre 2019 - p.30
- Rapports déposés au 31 décembre 2019 - p.32
- Missions ordonnées au 31 décembre 2019 - p.34



ÉDITORIAL

L'année 2019 a été une année de **transformation** profonde pour l'inspection générale de la justice : de son organisation, d'**évolution** stratégique de ses missions et de **consolidation** de ses fondamentaux.

Cette année est marquée par une augmentation de 40% des missions ordonnées et de 15% de rapports interministériels déposés par rapport à 2018. Réfléchies en concertation avec les inspecteurs généraux, les inspecteurs, les chargés de mission et les agents du service administratif, les priorités de l'inspection générale de la justice renforcent son efficacité, organisent sa gouvernance et améliorent sa performance.

Les structures de gouvernance ont été remaniées. Un **comité de direction restreint de six personnes** et un **comité de direction élargi**, composé des représentants de l'ensemble des membres du service, assurent le pilotage stratégique et renforcent la transversalité du travail collectif. La mise en place d'une politique innovante de ressources humaines a été engagée par la création de **trinômes de recrutement** formés pour constituer un vivier de candidats. Une statisticienne et un chargé de mission pour l'évaluation des politiques

publiques ont rejoint l'équipe de l'IGJ, apportant des compétences inédites et des visions originales qui confortent l'analyse des missions. Autre temps fort de l'année écoulée, à l'instar des inspections générales interministérielles, l'inspection générale de la justice s'est dotée d'un **comité des pairs**. Les échanges avec ce comité soutiennent le travail collégial des missions, la qualité de la rédaction et la cohérence des rapports. Par ailleurs, il a été procédé à une forte diversification des profils des recrutements des membres de l'inspection. La présence de professionnels de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse a été renforcée. Des administrateurs civils et des experts issus de tous les horizons ont rejoint le service assurant ainsi sa mission transversale sur le ministère de la justice et son rayonnement interministériel.

Répondant à un fort besoin d'accompagnement exprimé par les acteurs de terrain dans un contexte général d'amplification des problématiques de transformation, les **missions d'appui** font de l'IGJ ce « tiers de confiance » auquel les acteurs des réformes peuvent s'adresser. C'est ainsi qu'elle intervient auprès des chefs de cour dans la mise en œuvre de l'**organisation territoriale des juridictions** et de la **politique des peines**, mais aussi auprès des juridictions et des services pénitentiaires sur la **mise en œuvre de la partie réforme des peines** issue de la loi de programmation de la justice ou de celle du **code de la justice pénale des mineurs**.

Plusieurs **examens de situation** ont été conduits, sur une courte durée, pour analyser les causes des dysfonctionnements d'un service, se prononcer sur l'existence de risques psychosociaux et proposer un plan d'action permettant un retour à un bon fonctionnement. Les **missions thématiques** portant sur les *homicides conjugaux* et les relations entre *justice* et *environnement* ont retenu l'intérêt de la presse grand public. La médiatisation de certaines missions est initiée.

Au plan international, l'inspection générale de la justice assure la présidence du **réseau européen des inspections de la justice** (RESIJ). Elle participe au **projet européen d'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des procédures transfrontalières de coopération civile et commerciale**. Cette première étude est menée conjointement par une équipe commune d'inspectrices et d'inspecteurs de six pays européens.

Le lecteur pourra évaluer l'ampleur, la portée et la rigueur du travail effectué par l'ensemble des membres de l'inspection générale de la justice que je remercie chaleureusement pour leur engagement indéfectible au service de la justice.

Réfléchies en concertation avec les inspecteurs généraux, les inspecteurs, les chargés de mission et les agents du service administratif, les priorités de l'inspection générale de la justice renforcent son efficacité, organisent sa gouvernance et améliorent sa performance.

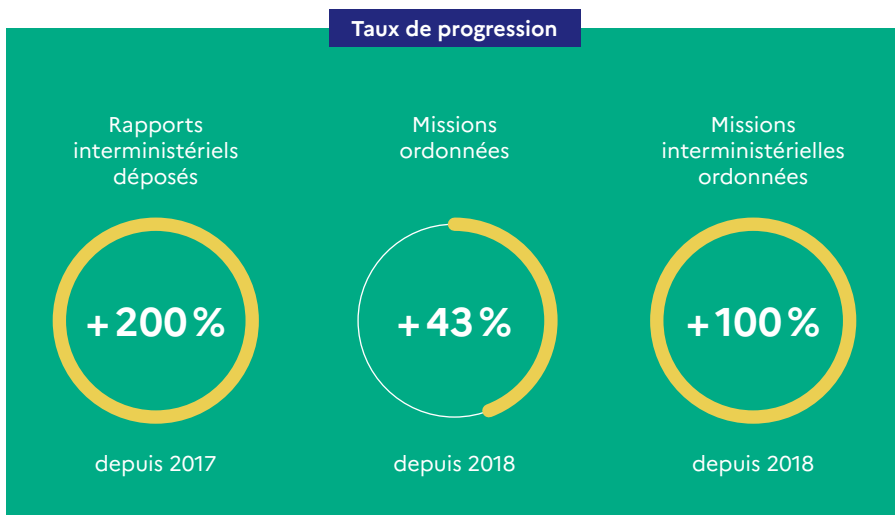
“

Jean-François Beynel
Inspecteur général,
chef de l'inspection générale
de la justice

1. L'INSPECTION EN CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

1.1 Les missions

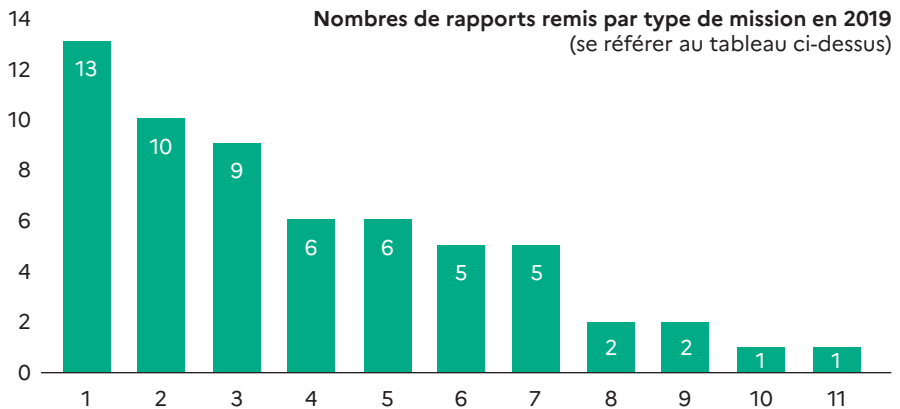
Une activité soutenue en 2019 qui confirme la vocation interministérielle de l'IGJ (15 % des rapports déposés et près de 10 % des missions ordonnées).



	Missions ordonnées	Missions interministérielles ordonnées	Rapports interministériels déposés
2019	88	8	9
2018	78	4	7
2017	-	-	3

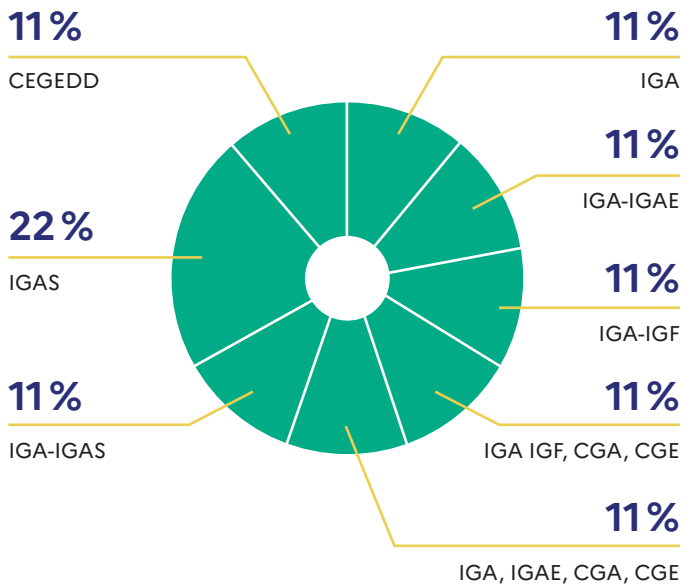
Rapports remis par type de mission

1. Missions thématiques (interministérielles inclus)	13
2. Suivis de contrôles de fonctionnement	10
3. Inspections de fonctionnement	9
4. Examens de situation	6
5. Suivis d'audit interne	6
6. Enquêtes administratives	5
7. Contrôles de fonctionnement	5
8. Audits internes	2
9. Groupes de travail interne	2
10. Missions d'assistance	1
11. Suivi de mission thématique	1



Rapports remis en 2019 dans le cadre de missions interministérielles

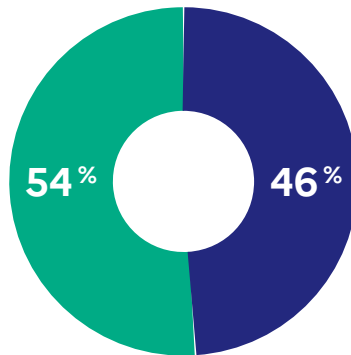
9 missions interministérielles	
IGA	1
IGA-IGAE	1
IGA-IGF	1
IGA-IGAS	1
IGA, IGF, CGA, CGE	1
IGA, IGAE, CGA, CGE	1
IGAS	2
CEGEDD	1



1.2 Les personnels

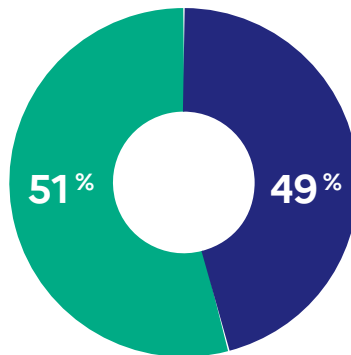
Répartition femmes-hommes
pour l'ensemble de l'IGJ

- Hommes
- Femmes



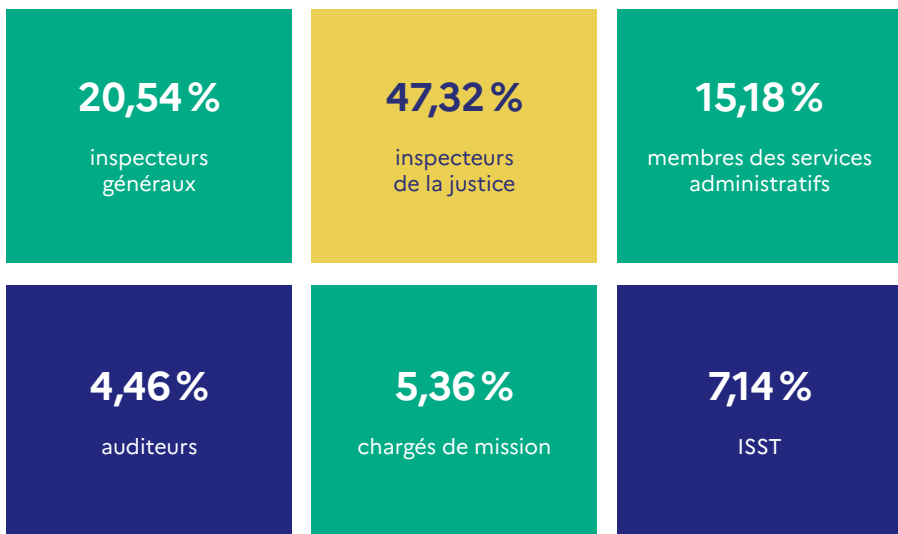
Répartition femmes-hommes
hors service administratif

- Hommes
- Femmes



Répartition hors service administratif		
	Nombre	Pourcentage
Inspecteurs généraux magistrats	22	24,21%
Inspecteurs généraux fonctionnaires	4	4,21%
Inspecteurs de la justice magistrats	28	29,47%
Inspecteurs de la justice DSGJ	9	9,47%
Inspecteurs de la justice DSP/DPIP	4	4,21%
Inspecteurs de la justice DPJJ	6	6,32%
Inspecteurs de la justice AC	2	2,11%
Chargés de mission	6	6,32%
Auditeurs	5	5,26%
Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)	8	8,42%

112 membres de l'IGJ



2. UNE ORGANISATION INTERNE RENOUVELÉE

Dans la continuité du projet de service, construit sur les valeurs de l'inspection, le séminaire annuel a redéfini les priorités de l'IGJ :

- renforcer l'efficacité,
- organiser une gouvernance,
- rendre plus lisible l'organisation interne,
- définir les orientations.

Ce séminaire a été prolongé en mars par une réunion de service au cours de laquelle ces nouvelles orientations ont été débattues.

2.1 Un pilotage collégial

Instance de direction, le CODIR restreint assure le pilotage opérationnel et le fonctionnement de proximité de l'IGJ. Il associe le chef de l'inspection et son adjointe, la secrétaire générale et son adjointe, la cheffe de cabinet, responsable des services généraux et la chargée de mission communication (fonctions créées en 2019) ainsi que les responsables des pôles du service administratif (service de documentation, bureau des rapports, ressources humaines [RH], budget et déplacements).

Créé en 2019, le CODIR élargi assure le pilotage stratégique et délibère sur les orientations de l'IGJ. Il est composé des

membres de droit et des représentants des inspecteurs généraux, inspecteurs, chargés de mission et du service administratif.

Cette organisation permet de parfaire la transparence nécessaire au fonctionnement et à la prise de décision.

2.2 Une nouvelle politique de ressources humaines

- Des trinômes de recrutement : la première pierre d'une RH inédite

Une politique innovante de recrutement a été mise en place en 2019 avec la création de trinômes de recrutement pour les candidatures aux postes d'inspecteurs de la justice (magistrats et fonctionnaires) et de chargés de mission.

Un vivier de candidats est constitué, permettant d'initier une démarche proactive de recrutement, en fonction des besoins de l'inspection et des compétences requises.

- Une politique de formation, levier stratégique

Treize « vendredis de la formation » ont permis à 130 participants de développer leurs compétences

techniques et d'enrichir leur connaissance des différents environnements professionnels.

Une attention particulière est portée à la formation des arrivants dans le cadre d'un parcours de deux semaines. En 2019, 15 ateliers et deux nouveaux dispositifs ont été organisés (immersion dans les services de gestion de l'IGJ et entretiens individuels de formation de chaque arrivant).

2.3 Une nouvelle garantie de la qualité et de la cohérence des travaux

Le comité des pairs (COPAIRS)

À l'instar des inspections générales interministérielles, l'IGJ s'est dotée en septembre 2019 d'un COPAIRS pour renforcer la cohérence et la qualité de ses rapports, par une relecture critique et constructive.

Ce comité accompagne les missions tout au long de leurs travaux.

—
**Composé
de 12 membres,
renouvelables par
tiers chaque année,
le COPAIRS a émis,
depuis sa création,
45 avis :**

- 27 sur des notes
de cadrage
- 18 sur des rapports
définitifs.



3. LES MISSIONS DE L'IGJ

3.1 Des nouvelles compétences : l'analyse statistique et l'évaluation des politiques publiques

L'IGJ s'est enrichie en 2019 de nouvelles compétences avec la création d'un poste de statisticien au pôle « Service Documentation Etudes et Statistiques » (SDES). Il s'agit d'améliorer et d'élaborer des méthodologies statistiques, de préparer et d'organiser des enquêtes, de collecter des données statistiques et de les interpréter.

En appui, le chargé de mission pour l'évaluation des politiques publiques produit des analyses complémentaires. Il travaille en étroite complémentarité avec la statisticienne.

3.2 Des missions traditionnelles assurées

3.2.1 Contrôles de fonctionnement

Définition

Ces contrôles, dont l'objet est d'apprécier l'organisation, le fonctionnement et la performance des juridictions, ainsi que des établissements et services des directions de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'administration pénitentiaire (AP), peuvent aussi

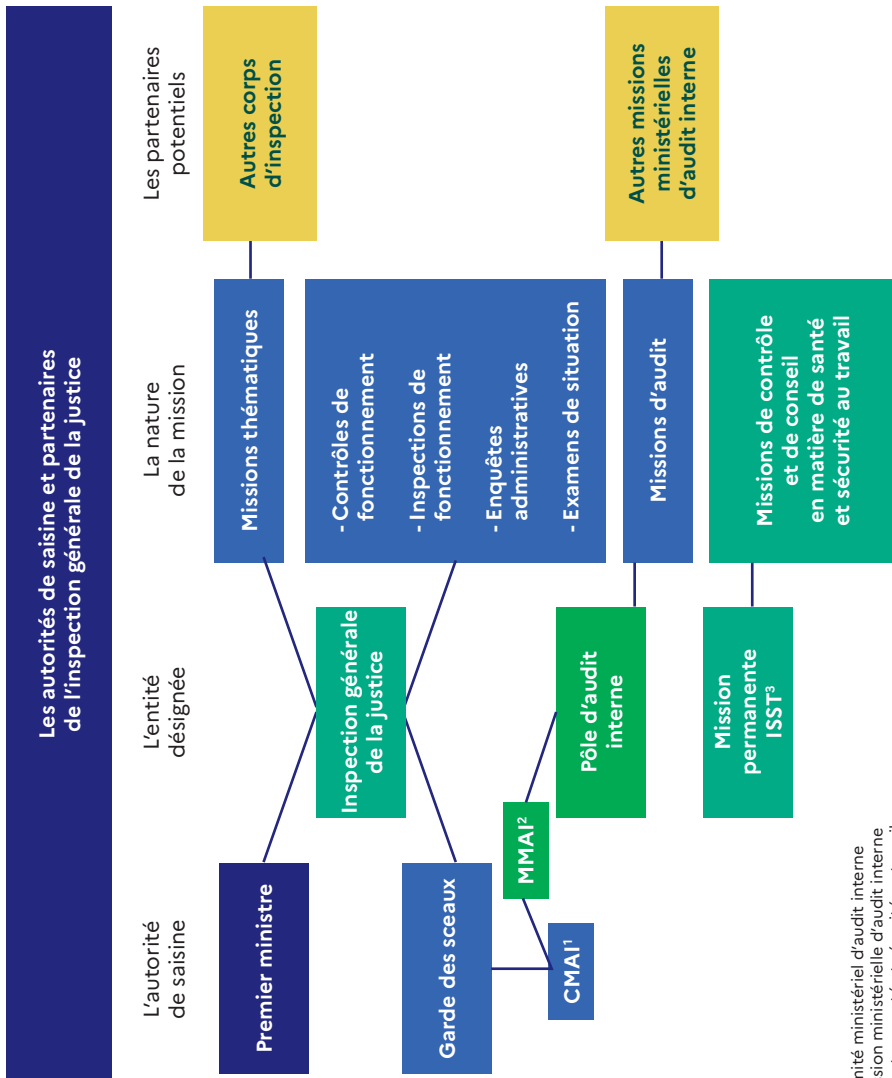
concerner une thématique particulière au sein de ces organisations. Réalisés sur la base de référentiels, ils font l'objet d'un suivi des recommandations.

Quatre contrôles de fonctionnement ont été menés au sein du tribunal de grande instance (TGI) de Cayenne, du tribunal de commerce de Rennes, de la direction inter-régionale PJJ Sud et du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Yvelines. En outre, un contrôle « transversal » a été effectué sur l'exécution et l'application des peines au TGI de Paris.

Un contrôle de fonctionnement thématique et transversal

L'exécution et l'application des peines au TGI de Paris, en lien avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris et les établissements pénitentiaires de Paris et de sa région.

Unique juridiction du groupe 0, le TGI de Paris est, avec 17 chambres et 98 audiences hebdomadaires, le premier tribunal correctionnel de France. Hors du commun, Paris est une ville-département densément peuplée, marquée par une forte délinquance et traversée par un flux de population sans domicile ou domiciliée ailleurs que sur le ressort.



1. CMAI : Comité ministériel d'audit interne
 2. MIMAI : Mission ministérielle d'audit interne
 3. ISST : Inspecteur santé et sécurité au travail

L'impact de ces spécificités sur l'organisation et le fonctionnement des services concernés du tribunal et de leurs partenaires de l'administration pénitentiaire est évident.

Le pilotage de ces services et leur articulation avec les autres acteurs de la chaîne pénale ont retenu l'attention de la mission. Les 27 recommandations formulées visent une meilleure coordination entre les services pour, *in fine*, passer d'une culture de service à une culture de la peine.

Le défi à relever est de construire une véritable politique de l'aménagement de peine conçue comme une oeuvre collective, anticipée, coordonnée et efficace dans un contexte marqué par la surpopulation carcérale et l'entrée en vigueur des dispositions pénales de la loi de programmation de la justice (LPJ).

3.2.2 Missions d'enquête

Définitions

L'enquête administrative vise à recueillir les éléments d'information susceptibles de caractériser une (ou des) faute(s) disciplinaire(s) relatifs au comportement individuel d'un magistrat ou d'un fonctionnaire ou à un dysfonctionnement de service pouvant impliquer une ou plusieurs personnes.

Son objectif est de permettre au garde des sceaux d'apprécier l'opportunité de saisir l'instance disciplinaire compétente, qu'il s'agisse du Conseil supérieur de la magistrature pour les magistrats ou pour les fonctionnaires des directeurs de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'administration pénitentiaire.

L'inspection de fonctionnement, également diligentée sur saisine du ministre de la justice en cas de dysfonctionnement de service, en identifie les causes, évalue l'organisation et le fonctionnement des structures du ministère. Elle formule des préconisations permettant de prévenir le renouvellement de telles situations.

Une expérience : les réflexes de communication en situation de crise

L'IGJ a été saisie à la suite d'une grave agression de deux surveillants, dans l'enceinte d'une unité de vie familiale par un condamné et sa compagne, suivie d'un climat social tendu, avec notamment le blocage de l'accès à la maison d'arrêt de Condé-sur-Sarthe.

Afin d'empêcher la réitération de faits similaires, la mission a formulé 21 recommandations portant sur les équipements et contrôles dédiés à la sécurité et sur la doctrine d'emploi des maisons centrales comportant un quartier de prise en charge de la radicalisation et/ou un quartier d'évaluation de la radicalisation.

Briefing en début de mission, veille médiatique quotidienne, accompagnement média, retour d'expérience... ont été expérimentés lors de cette situation de crise.

Enquêtes administratives

En 2019, l'IGJ a déposé cinq rapports d'enquête administrative concernant tous des magistrats. Les fautes relevées ont porté sur des manquements aux obligations d'intégrité, de probité, de loyauté, d'impartialité, de réserve,

de dignité, d'attention à autrui, de délicatesse ainsi qu'au devoir de rigueur professionnelle. Il a été relevé une méconnaissance des valeurs essentielles que sont la bienveillance et la courtoisie et une atteinte à l'image de la justice.

3.2.3 Missions thématiques

Définition

Ces missions, souvent interministérielles (près de 70 % des rapports déposés en 2019), ont pour objet d'apprécier l'efficacité et la pertinence d'une politique publique et de formuler des préconisations le cas échéant. Elles décrivent, mesurent et analysent cette politique en termes d'effets réels et de résultats.

Les homicides conjugaux

L'IGJ a été saisie par la garde des sceaux d'une mission portant sur les homicides conjugaux commis durant les années 2015 et 2016 et définitivement jugés.

L'état des lieux des dossiers a permis d'appréhender, dans sa globalité, le traitement judiciaire de ce contentieux : 88 dossiers de meurtres, assassinats et tentatives par conjoint ou assimilé, transmis par les cours d'appel, ont été analysés.

La mission a formulé **24 recommandations** pragmatiques de nature à améliorer les procédures et les dispositifs mis en œuvre dans les cas de violences au sein du couple. La remise du rapport s'est accompagnée d'une action forte de communication, donnant une visibilité inédite à l'IGJ.

Le Journal du Dimanche



Bilan des réformes sur la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale et perspectives

Cette mission portait sur le bilan des réformes de l'appel depuis 2001 et plus spécifiquement des décrets « Magendie » ainsi que sur l'évaluation du fonctionnement des procédures d'appel.

Ces réformes n'ont pas atteint un de leurs objectifs, celui de célérité, dès lors qu'elles se sont heurtées à l'impossibilité de réduire les stocks d'affaires en cours. Elles ont toutefois fait évoluer les méthodes de travail et les organisations, qui gagneraient à être encore dynamisées.

Au terme de ses investigations, la mission a préconisé la clarification des règles de dévolution, la simplification de la phase d'engagement de la procédure, l'assouplissement des délais de signification, la dynamisation de la mise en état et l'amélioration des écritures.

Délais d'exécution des mesures de justice en protection de l'enfance

La protection de l'enfance repose sur un triptyque composé du service départemental d'aide sociale à l'enfance (ASE), de l'autorité judiciaire et du secteur associatif habilité (SAH). Le département exécute les décisions administratives et judiciaires via le SAH et en supporte la charge financière¹.

En l'absence de données nationales consolidées et de systèmes d'information partagés, la mission a procédé par estimation.

L'augmentation des délais est due à la croissance du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE, non accompagnée par une augmentation équivalente du nombre de places, et à une inadéquation qualitative entre l'offre et la demande, source de saturation des dispositifs.

Les départements sont conscients de la nécessité de faire évoluer leur offre, mais le poids financier de l'accueil (84% des dépenses de l'ASE) et la hausse du nombre de décisions de placement y font obstacle.

Les observatoires départementaux de la protection de l'enfance et les schémas départementaux ne permettent pas un pilotage stratégique de l'offre et la coordination entre le conseil départemental et les magistrats est variable selon le lieu et dans le temps.

¹ 7,6 Md€ en 2017 soit 22 % des dépenses sociales des départements qui s'élevaient à 34,3 Md€ la même année.

Les recommandations de la mission portent sur l'amélioration des systèmes d'information pour un pilotage complet de la politique de l'enfance, le renforcement de la gouvernance départementale et nationale, et l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre.

Une justice pour l'environnement. Évaluation des relations entre justice et environnement

La mission conduite par l'IGJ et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a considéré que le droit de l'environnement se caractérise par une grande technicité, une importante fragmentation sectorielle suivant les domaines auxquels il s'applique, un manque de cohérence d'ensemble et une forte dépendance aux normes administratives.

Cette situation aboutit à une judiciarisation très faible du contentieux de l'environnement (1% des condamnations pénales et 0,5% des affaires civiles). Les peines prononcées et les réparations ordonnées sont souvent jugées peu dissuasives et insuffisamment réparatrices.

La mission a émis 21 recommandations préconisant : **au niveau départemental un comité opérationnel de défense de l'environnement** pour favoriser l'articulation entre la police administrative et judiciaire et des points d'accès pour la protection de l'environnement pour développer l'information des citoyens, les instances de médiation et de justice réparatrice ; **au plan national une**

autorité indépendante de protection de l'environnement, gardienne de la qualité et de l'impartialité de l'expertise environnementale.

Sur le plan judiciaire, elle recommande :

- **la création d'un service d'enquête dédié et d'un référé spécial environnemental,**
- **le regroupement des incriminations dans le code pénal,**
- **la révision de l'échelle des peines,**
- **la valorisation des peines complémentaires,**
- **la création d'une infraction générique de mise en péril de l'environnement.**

Elle propose aussi la création en cour d'appel de **juridictions dédiées à l'environnement**, composées de juges spécialisés.

Pour permettre une meilleure répression à l'égard des personnes morales, elle suggère **la création d'une convention judiciaire d'intérêt public écologique.**

La mission a présenté son rapport lors d'un colloque, largement relayé dans les médias, à l'Assemblée Nationale le 30 janvier 2020.

La garde des sceaux, faisant siennes plusieurs des recommandations, a introduit des dispositions dans le projet de loi relatif au parquet européen et à la justice spécialisée prévoyant la création de pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement à l'échelon de chaque

cour d'appel et la création d'une convention judiciaire environnementale adopté par le Sénat le 3 mars 2020.

L'IGJ a été très sollicitée, à la suite de la publication de ce rapport, pour présenter les analyses et les recommandations auprès des juridictions aussi bien que dans les milieux judiciaires et universitaires, tant au plan national qu'international.

3.2.4 Missions de coordination

Inspections des chefs de cours d'appel

L'IGJ assure la coordination de l'ensemble des rapports des inspections diligentées par les chefs de cour sur le fondement de l'article R. 312-68 du code de l'organisation judiciaire, dont elle dresse une synthèse en vue de leur exploitation (juridictions ciblées, thèmes transversaux retenus dans le cadre de contrôles thématiques, points de vigilance et recommandations).

**Au 15 novembre 2019,
l'IGJ a reçu et enregistré
63 rapports adressés
par les chefs de cour
et a en retour adressé
aux chefs de cour
57 accusés de réception
assortis d'une analyse.**



Elle leur apporte également un appui méthodologique. Ainsi un guide² des inspections réalisées par les chefs de cour a été adressé à chacun d'entre eux et mis en ligne sur le site de l'IGJ.

Ce document décrit toutes les phases d'une inspection de fonctionnement et dégage, à chaque étape, les principes retenus comme indispensables à la garantie d'une méthodologie adaptée et des « points d'attention » reprenant des pratiques existantes comme autant d'évolutions possibles.

De même, a été mis en ligne un référentiel adapté permettant une inspection des services de traitement en temps réel des parquets. L'IGJ poursuit une réflexion pour mettre à disposition des chefs de cour un référentiel adapté aux inspections des pôles sociaux.

La mission permanente de coordination des inspecteurs santé et sécurité au travail

Installés depuis 1998 au ministère de la justice, les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont rattachés à l'IGJ depuis 2001³. Ce rattachement fonctionnel permet de préserver leur indépendance, l'objectivité de leurs constats et de favoriser l'effectivité de leurs recommandations. Le chef de

l'inspection, autorité d'emploi, a pour mission de coordonner et d'impulser leur action. Une mission permanente, confiée à un inspecteur de la justice, est chargée de le seconder.

Les ISST connaissent de la protection physique et mentale et de la sécurité au travail de plus de 90 000 agents dans plus de 1000 sites.

Le rôle des ISST

Au nombre de huit⁴, ils ont pour fonction principale de contrôler le respect des règles relatives à la santé et la sécurité au travail et du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public au sein des services et sites immobiliers du ministère de la justice. Ils ont un rôle important de conseil et d'expertise auprès des chefs de service, afin de développer une politique adaptée de prévention des risques.

Ils animent le réseau des acteurs de la politique de santé et sécurité au travail (assistants et conseillers de prévention).

2. Réalisé par un groupe de travail composé de chefs de cour.

3. Le rattachement au service d'inspection générale des ministères concernés est prévu par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art. 5-1) et à l'IGJ par un arrêté du 19 juin 2001.

4. Un inspecteur dédié à l'administration centrale, trois dédiés à la DSJ, deux à la DPJJ et deux à la DAP.

Chiffres

26

Sites et services inspectés

16

Participations aux CHSCT

3

Actions de formation dans les écoles et l'INTEFP

13

Animations de réseau, dont regroupement des assistants de prévention (DAP, PJJ)

12

Participations à des groupes de travail dans le cadre des CHSCT

Dans le cadre de leur rapport d'activité, les ISST ont mis en exergue les points de vigilance suivants :

s'agissant des services judiciaires, la souffrance au travail résultant de la charge de travail qui touche magistrats et fonctionnaires ;

s'agissant de l'administration pénitentiaire, le risque incendie et les risques psychosociaux en général et les violences externes en particulier ;

s'agissant de la protection judiciaire de la jeunesse, le déficit de formation, notamment concernant la sécurité incendie, et pour la gestion bâtiminaire, l'insuffisance du pilotage de proximité des services par les responsables immobiliers sur un ressort géographique important ;

s'agissant de l'administration centrale, la rédaction et la mise à jour annuelle des DUERP, non effectuées par certaines directions, la souffrance au travail, et le stockage des archives mortes et/ou du matériel informatique dans des locaux à risques à haut potentiel calorifique.

3.2.5 L'audit interne

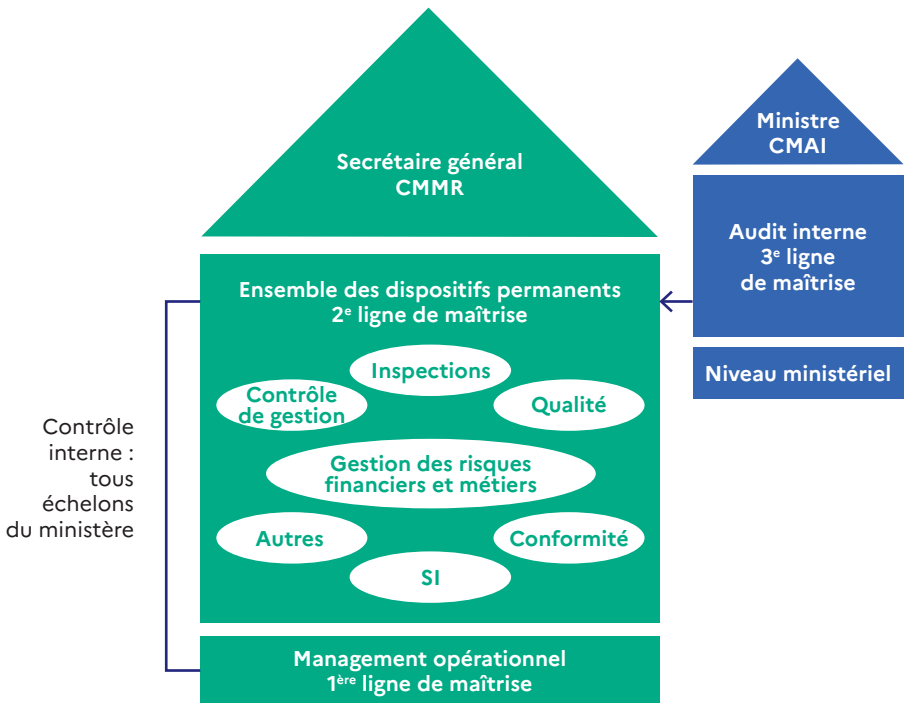
Trois questions à Myriam Gidelles, adjointe du responsable du pôle audit interne :

→ *Sous l'autorité de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI), le pôle audit de l'IGJ assure la réalisation des missions d'audit interne. Que recouvre cette fonction ?*

L'audit interne dans l'administration est défini comme « *une activité exercée*

Maîtrise des risques ministérielle

Ambitions : maîtrise des opérations sur toutes les fonctions mises en œuvre et assurance de la réalisation des objectifs ministériels



de manière indépendante et objective qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces ».

Il concourt à la maîtrise des risques constituée du contrôle interne et de l'audit interne.

Au ministère de la justice, la MMAI, service ministériel indépendant des chaînes opérationnelles chargées de la mise en oeuvre des politiques publiques et de la maîtrise des risques afférents, est responsable de l'animation de l'audit interne.

Elle propose au comité ministériel d'audit interne (CMAI), instance décisionnelle et stratégique, un plan d'audit annuel. Le CMAI veille au suivi des actions décidées à l'issue des missions.

→ *La maîtrise des risques serait-elle ainsi au coeur de l'activité d'audit ?*

Oui, et la MMAI a confirmé son implication en organisant, avec l'IGJ, le 7 novembre 2019, un colloque sur le thème : « L'audit interne, moteur de la maîtrise des risques ».

En ouverture, le ministre a précisé ses attentes vis-à-vis de la fonction d'audit interne. « Elle doit me donner un avis sur la mise en oeuvre des politiques que je conduis, une assurance sur la maîtrise des opérations ».

Les débats ont démontré que la démarche de maîtrise des risques, simple et pragmatique, est l'affaire de

tous et repose sur la transversalité et le déclioonnement.

→ *Comment qualifieriez-vous l'activité du pôle d'audit ?*

Une activité soutenue et dynamique. Il a conduit et initié **cinq missions d'audit** et assuré **six missions de suivi**. Les missions portent sur des processus majeurs comme la mise en oeuvre de la note d'organisation territoriale de la PJJ ou celle du plan ministériel de prévention contre les risques psychosociaux.

3.3 Des nouvelles missions créées: renforcement de l'appui et du conseil

3.3.1 Missions d'appui

Répondant à un fort besoin d'accompagnement exprimé par les acteurs de terrain dans un contexte général d'amplification des problématiques de transformation, l'IGJ a mis pleinement en oeuvre sa mission de conseil. Elle s'est inscrite dans un mouvement commun aux inspections générales qui développent des missions d'assistance et d'appui au réseau et aux administrations centrales.

Fort de son expertise du réseau judiciaire, de la déontologie et de l'indépendance qui fondent chacune de ses missions, l'IGJ s'affirme comme ce « tiers de confiance » auquel les chefs de cour, acteurs de la réforme territoriale de la justice, peuvent s'adresser. Le nombre de missions d'appui ordonnées a connu une forte augmentation, passant de 2 en 2018 à 10 en 2019.

La LPJ et le bloc peines

Entretien croisé : Eric Ruelle et Jean-Michel Etcheverry, inspecteurs généraux sur le terrain

→ *Nouvelle mission pour l'IGJ : accompagner les directions métiers auprès des acteurs de terrain pour traduire concrètement la loi de programmation de la justice. Comment avez-vous travaillé avec vos interlocuteurs ?*

→ Éric Ruelle

Pour la mission d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle politique des peines, l'inspection est intervenue en accompagnant le secrétariat général et les directions dans la présentation aux acteurs de terrain des dispositions. Elle a organisé des échanges directs et des réunions de travail avec les juridictions et les services pénitentiaires concernés pour établir des constats partagés sur les outils nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de la réforme.

→ Jean-Michel Etcheverry

Pour la future organisation territoriale des juridictions, l'inspection est intervenue en appui des chefs de cour aux côtés de la direction des services judiciaires (DSJ). Les « binômes » constitués à l'occasion des déplacements au sein des cours d'appel ont illustré cette complémentarité, de même qu'ils ont été obligés à un dialogue permanent entre l'Inspection et la DSJ.

→ *Un tour de France des juridictions a permis à l'administration centrale d'expliquer la méthode de travail retenue et d'entendre les difficultés de l'application. Quel a été l'apport spécifique de l'IGJ ?*

→ Eric Ruelle

Par son expertise, l'inspection s'est assurée que les juridictions et les services pénitentiaires disposaient des outils nécessaires à l'appropriation et à la mise en œuvre de la nouvelle architecture des peines et des indicateurs permettant de mesurer cette appropriation. Ces échanges ont permis de faire émerger les bonnes pratiques locales et les besoins des acteurs de terrain, que l'inspection a remonté vers l'administration centrale.

→ Jean-Michel Etcheverry

La complémentarité ne signifie pas la similitude et les déplacements au sein des cours d'appel ont été l'occasion pour l'Inspection de développer une approche distincte des problématiques de moyens dont la DSJ a la responsabilité. L'inspection a dû s'assurer, au-delà de la méthodologie et de la communication mises en place, que les chefs de cour disposaient des outils d'analyse nécessaires pour élaborer les schémas de l'organisation sur lesquels il leur faudra se déterminer.

Les deux missions ont organisé plus de 40 déplacements dans 28 juridictions. (voir tableau ci-contre)

Justice et territoires : nouvelle spatialité de la justice

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice incite à une approche nouvelle du déploiement des juridictions. Sa mise en œuvre scelle une méthode inédite de conduite de la réforme fondée sur l'engagement des acteurs locaux auxquels l'IGJ apporte son appui.

Article de référence :

La spatialité de la justice ou la réforme de la justice à l'épreuve des territoires.
La semaine juridique édition générale
n° 41 du 7 octobre 2019.

3.3.2 Examen de situation : une mission de conseil de courte durée

Trois questions à Patrick LODS, inspecteur général de la justice

→ *Comment l'examen de situation s'inscrit-il dans le cadre des missions de l'IGJ ?*

L'examen de situation a pour objet d'analyser les causes des dysfonctionnements, de se prononcer sur l'existence de risques psychosociaux et de proposer un plan d'action permettant un retour à un fonctionnement normal et apaisé du service. La mission se déroule en deux phases : le diagnostic, c'est-à-dire la construction d'un raisonnement menant à l'identification de l'origine de la défaillance ou des problèmes observés, et la rédaction de préconisations.

→ *Comment est déclenché un examen de situation ?*

Il est déclenché par une lettre de mission du garde des sceaux. À l'origine de la saisine de l'IGJ, se trouve une demande d'intervention formulée auprès des directeurs d'administration centrale, soit par des chefs de cour ou des directeurs interrégionaux, soit par un groupe d'agents afin de remédier à une situation pouvant générer des risques psychosociaux.

→ *Vous avez piloté plusieurs missions de ce type. Sont-elles très diverses ?*

La diversité des missions est liée aux modes d'organisation et de management très différents : directions d'administration centrale, juridictions, établissements de la protection judiciaire de la jeunesse ou de l'administration pénitentiaire.

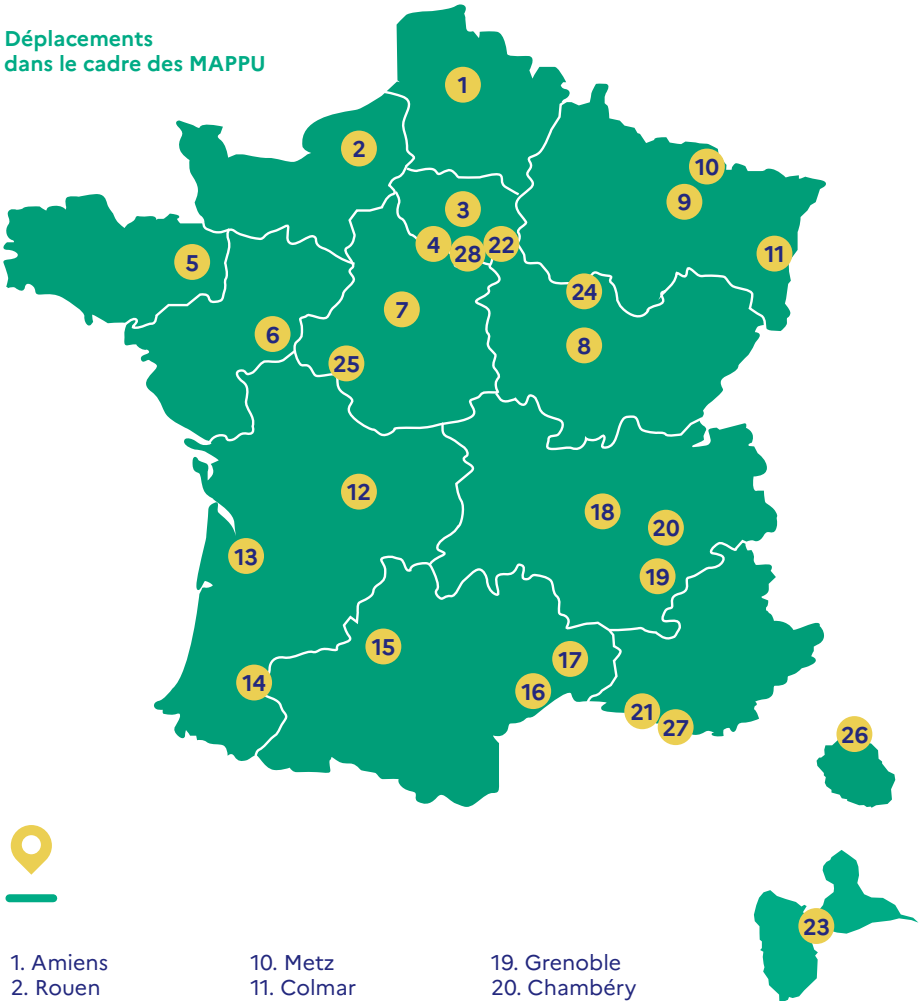
Les dysfonctionnements généralement évoqués portent sur la gestion des ressources humaines, un climat social dégradé, des mésententes au sein des services, des comportements individuels inadaptés. Ces constats sont pertinents. Mais, ils sont souvent la résultante de causes plus profondes, multiples, parfois anciennes et récurrentes (charge de travail inéquitablement répartie, méthode de conduite du changement inadaptée voire inexistante, encadrement intermédiaire défaillant).

3.3.3 Missions d'assistance

Elles consistent à mettre à disposition des membres de l'inspection dans le cadre de missions thématiques confiées par le garde des sceaux à des personnalités.

Dans le cadre d'une mission temporaire confiée par le Premier ministre aux députés Laurent Saint-Martin et Jean-Luc Warsmann, l'IGJ a mis à disposition une inspectrice en qualité de rapporteur. Cette mission avait pour objet d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif de l'effectivité du système actuel de détection, d'identification, de saisie et de confiscation des avoirs

Déplacements
dans le cadre des MAPPU



- | | | |
|---------------|-----------------|-------------------------------|
| 1. Amiens | 10. Metz | 19. Grenoble |
| 2. Rouen | 11. Colmar | 20. Chambéry |
| 3. Paris | 12. Limoges | 21. Aix-en-Provence |
| 4. Versailles | 13. Bordeaux | 22. Meaux |
| 5. Rennes | 14. Pau | 23. Pointe-à-Pitre |
| 6. Angers | 15. Toulouse | 24. Troyes |
| 7. Orléans | 16. Montpellier | 25. Tours |
| 8. Dijon | 17. Nîmes | 26. Saint-Denis de La Réunion |
| 9. Nancy | 18. Lyon | 27. Marseille |
| | | 28. Créteil |

criminels (AGRASC). La mission était assistée par des membres de l'IGA et de l'IGF ainsi que par le secrétariat général du ministère de la justice.

La mission a considéré que ce système était insuffisamment efficace malgré des outils performants. Six axes de propositions ont été formulés en 34 mesures.

3.3.4 L'IGI membre de l'inspection des services de renseignement (ISR)

L'inspection générale de la justice a rejoint les corps et services d'inspection et de contrôle qui concourent au fonctionnement de l'ISR. Elle a participé à plusieurs missions.

Le 21 janvier 2019, le Premier ministre a arrêté plusieurs décisions renforçant la sécurité interne des services de renseignement pour lutter contre la radicalisation.

4. LA DIMENSION INTERNATIONALE DE L'IGJ

L'animation et la présidence du réseau européen des inspections de la justice (RESIJ)

En octobre 2019 s'est tenue à Paris la première assemblée générale de ce réseau dont la présidence est assurée par l'IGJ jusqu'en octobre 2021. Créé sous forme d'association de droit belge, ce réseau réunit plusieurs services publics d'inspection, majoritairement judiciaire. Les pays membres en sont la **Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal et la Roumanie, la république tchèque** étant membre observateur.

En juillet 2019, s'est tenue la conférence de lancement du projet européen d'évaluation ECJIN cofinancé par ces pays et la commission européenne. D'une durée de deux ans, cette étude, menée conjointement par une équipe commune d'inspectrices et d'inspecteurs européens, évalue la mise en œuvre et l'efficacité des procédures transfrontalières de coopération civile et commerciale.

L'élaboration de standards et de modèles de contrôles communs sont les objectifs de ce projet. Des visites d'études et des rencontres ont eu lieu en juillet 2019 à Bruxelles, en octobre 2019 à Luxembourg et à Paris et en décembre 2019 à Rome. Dans le cadre de sa présidence du réseau, l'IGJ, en

partenariat avec Sciences Po Paris, a initié et supervise depuis juillet 2019 un travail d'étude comparée des statuts et missions des différents services publics de la justice de l'Union européenne.

Des actions de coopération bilatérales en Bulgarie et en Bosnie- Herzégovine

L'IGJ est intervenue dans le cadre du programme d'appui à l'inspection judiciaire de Bulgarie portant sur la lutte contre la corruption et le renforcement de l'intégrité des juges supervisé par le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses programmes de soutien aux réformes de la justice. Des inspecteurs bulgares ont été reçus en novembre 2019 à Paris pour bénéficier de l'expertise de l'IGJ.

Deux membres du département « Enquête administrative et déontologie » se sont rendus en mission à Sarajevo en novembre auprès des autorités judiciaires pour la préfiguration d'un service d'enquête disciplinaire et de traitement des plaintes relatives aux magistrats.

Des programmes de coopération avec les services d'inspections du Maghreb et du Moyen-Orient

Un programme avec le Conseil de justice de Jordanie et son institut national de formation judiciaire a

été mené dans ce pays en août 2019. L'IGJ a proposé des recommandations relatives à l'amélioration des méthodes d'inspection des juges et procureurs ainsi qu'au contrôle de l'activité et de la gestion des tribunaux.

L'inspection générale a répondu à un appel d'offre pour le renforcement institutionnel de l'inspection judiciaire en Palestine diffusé dans le cadre du programme des Nations-Unies pour le développement.

Des représentants de plusieurs inspections du Maghreb et de la zone AEMO (**Algérie, Maroc, Tunisie Égypte et Liban**) ont suivi un séminaire de formation et d'échanges à l'IGJ en septembre 2019.

Six inspecteurs de la justice se sont rendus à Alger en juin 2019 pour animer des ateliers de formation destinés aux membres de l'inspection judiciaire algérienne tandis que deux inspecteurs algériens ont effectué en novembre 2019 un stage d'immersion d'une semaine au sein de l'inspection générale de la justice.

5. LA VIE DE L'INSPECTION

Les entretiens de l'IGJ

L'inspection générale de la justice organise régulièrement « Les entretiens de l'IGJ » et reçoit les acteurs majeurs de l'univers de la justice pour renforcer le partage d'expériences, favoriser les échanges et la réflexion qui naissent des discussions et des débats avec des invités. Un temps de perfectionnement et d'enrichissement pour chacun.

En 2019, se sont ainsi succédé Elisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Jean-Louis Nadal, président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique et Charles Duchaine, directeur de l'Agence française anticorruption.

Égalité femmes-hommes

Le 7 mars 2019, à l'invitation de la garde des sceaux, ministre de la justice et d'Isabelle Rome, haute fonctionnaire pour l'égalité femmes-hommes, le premier texte d'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été signé par l'inspection générale de la justice et 27 autres signataires, représentants des directions, des Ecoles et des juridictions.

Ce moment a été l'occasion de la présentation du premier baromètre égalité femmes-hommes au sein du

ministère de la justice, thématique déclarée grande cause nationale.

Travaux de la commission d'avancement

Conformément à l'article 35 de l'ordonnance statutaire n° 58-1270 du 22 décembre 1958, l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice, ou son représentant pris en la qualité d'inspecteur général de la justice, participe aux travaux de la commission d'avancement chargée d'examiner les recrutements dans le corps judiciaire, les contestations de l'évaluation professionnelle des magistrats, le tableau d'avancement ainsi que les présentations et les demandes d'inscription directe à ce tableau. Ce sont ainsi 22 jours qui ont été consacrés à cette activité au titre de l'année 2019.

Actions de formation externe

Les membres de l'inspection apportent leur concours aux différentes écoles du ministère dans le cadre des formations dispensées aux magistrats, aux directeurs de greffe judiciaires et aux greffiers, mais aussi aux stagiaires de l'ENPJJ. Les ISST participent à ces formations, de même que celles dispensées par l'INTEFP.

ANNEXES

Ressources humaines au 31 décembre 2019

Inspecteur général, chef de l'inspection : Jean-François BEYNEL

Inspectrice générale,
Adjointe au chef de l'inspection
Chantal ACQUAVIVA



Inspecteurs et inspectrices généraux(ales) de la justice

Étienne APAIRE
Frédéric BAAB
Martine BARDET
Béatrice BLANC
François CAPIN-DULHOSTE
Jean-Louis DAUMAS
Sonya DJEMNI WAGNER
Vincent DELBOS
Nathalie DELPEY-CORBAUX
Béatrice DEL VOLGO
Thierry DRACK
Jean-Michel ETCHEVERRY
Catherine GAY
Catherine GAY VANDAME
Frédérique GERBAL
Antoine GARAPON
Vincent LE GAUDU
Patrick LODS
Dominique LUCIANI
Maud MOREL-COUJARD
Marjorie OBADIA
Nathalie RIOMET
Christelle ROTACH
Éric RUELLE
Patrick STEINMETZ

Inspectrice de la justice,
Secrétaire générale
Marie-Bénédicte MAIZY



Inspecteurs et inspectrices de la justice

Delphine AGOQUET	Alain LACOMBE
David ALLONSIUS	Thierry LANDAIS
Ludovic ANDRE	Philippe LAVERGNE
Daniel ATZENHOFFER	Benoît LEGRAND
Anne BARRUOL	Corinne LAMBHEY-MARTIN
Ludovic BELFANTI	Manuel MENDEZ
Isabelle BIGNALET	Catherine MOCKO
Hélène BIROLLEAU	Jean-Michel MORELIERE
Line BONNET	Françoise NEYMARC
Marie BROUTIN	Gilles PACAUD
Linda CEDILEAU	Vanessa PERRÉE
Jocelyne CHABASSIER	Olivier PIPINO
Anne COQUET	Aurélié PRÉTAT
Antoine DANIEL	Gérard PROT
Sophie DEBORD	Isabelle ROQUES
Sylvie DURAND-MOUYSSET	Yves ROUX
Claire D'URSO	Carole SIMONNOT
Julie DUWEZ	Bruno SALVAING
Isabelle FENAYROU-DEGAS	Bernard SOULIE
Philippe GALLIER	Nadine STERN
Guillaume GIRARD	Marie-Laure TRUCHET
Franck GRAVIOU	
Laurence GUIBERT	
Claire HOREAU	
Véronique JACOB	

Pôle audit interne

Nathalie DEPLEY-CORBAUX,
inspectrice générale de la
justice, responsable du Pôle

Myriam GIDELLES
adjointe à la responsable

Arnaud CONIO-MINSSIEUX

Alexandre
de GRENIER DE LA TOUR

Denis LUDMANN

Loïc MASSON

Olivier RAYMOND

Chargés de mission

Maxime de BLASI

Claudine BANSEPT

Harold EPINEUSE

Nicolas GARCETTE

Jocelyne RANDE

Hughes-Jehan VIBERT

**Inspecteurs santé et sécurité
au travail**

Philippe GALLIER, inspecteur
de la justice, coordonnateur

Alain BARNIER

Thierry COLOMBIE

Mireille DONNART

Marie-Sara DURUR

René GALLY

Hubert GOURDET

Véronique LABORDE

Claudine MERLIER

Service administratif

Stéphanie TEISSIER, secrétaire générale adjointe

Pascale BAUDRY, cheffe de cabinet, responsable des services généraux



Accueil

José DUCELIER

Secrétariat

Sylvie BRAGAHY,
secrétaire du chef de l'inspection

Marie-Dominique LEANDRI,
secrétaire de l'adjointe du chef
de l'inspection

Pôle budget/RH

Céline CHICO, gestionnaire
budget et déplacements

Marie-Amélie JAEGY,
gestionnaire RH

Pôle bureau des rapports

Anne FRIESS,
responsable du pôle

Khady BADIANE

Ange CHEVALIER

Élodie LOUIS-EDOUARD

Marie-Pascale MOMPÉLAT



**Chauffeurs du Chef
de l'Inspection**

Crépin KANGO

Sébastien JEAN-BAPTISTE

**Pôle Service de documentation,
d'études et de la statistique**

Fatima CRYSPIN,
responsable du pôle

Yasmina GAULARD

Romain JUSTE

Esther NAGOU

ANNEXES

RAPPORTS DÉPOSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 : 60

Contrôles de fonctionnement (5)

- Tribunaux de grande instance : Cayenne, Paris (exécution et application des peines)
- Tribunal de commerce : Rennes
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) : Yvelines
- Direction inter-régionale PJJ : Sud Toulouse

Inspections de fonctionnement (9)

- Centres pénitentiaires : Fresnes, Villeneuve les Maguelone, Argentan, Alençon-Condé sur Sarthe, Alençon-Condé sur Sarthe (quartier maison centrale), Baie-Mahault
- Prise en charge de mineurs : M. X
- Centre éducatif fermé (CEF) : Pionsat
- Tribunal d'instance : Lille

Suivis de contrôles de fonctionnement (10)

- Cour d'appel : Angers
- Tribunal de grande instance : Nancy
- Tribunal d'instance : Toulouse
- Tribunal de commerce : Rennes
- Établissement pénitentiaire : Maison centrale de Lannemezan
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) : Agen, Moselle, Sarthe, Yvelines
- DIRPJJ : Centre-Est

Enquêtes administratives (5)

- Enquêtes relative à un magistrat (5)
- Examen de situation

Examens de situation (6)

- Administration centrale : secrétariat général : DAEI, DAP : bureau SDRH1
- Cours d'appel : Caen, SAR de Rouen
- Tribunal de grande instance : Grenoble
- PJJ : EPE de Villeneuve-d'Asq

Missions thématiques (13)

- Évaluation de l'efficacité de la chaîne de traitement des infractions au code de la route par les conducteurs entraînant le retrait de points (avec IGA)
- Cartographie des métiers et des capacités de l'État contribuant à la sécurité et à la défense des intérêts français dans l'espace numérique (avec IGF, CGA, IGA, CGE)
- Opportunité d'étendre la liberté d'installation des officiers publics et ministériels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Orientation et prise en charge des mineurs auteurs de délinquance dans les lieux de détention pour mineurs (quartiers mineurs et EPM)
- Bilan de la réforme de la procédure civile devant les cours d'appel
- Délais d'exécution des mesures de

justice en protection de l'enfance (avec IGAS)

- Droit et environnement (avec CEGEDD et expert)
- Chaîne de gouvernance de la SSI de l'État (avec CGE, IGA, CGA, IGAE)
- Dispositif de lutte contre la fraude dans les services consulaires en matière d'actes d'état civil, de titre d'identité et de voyage et de visas (avec IGA, IGAE)
- Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre la prostitution (avec IGAS)
- Moyens de la DGFiP mis à disposition du ministère de l'intérieur dans le cadre de la lutte contre la délinquance économique et financière (avec IGF et IGA)
- Homicides conjugaux
- Recueil de preuves sans plainte (avec IGAS, IGA)

Suivi de mission thématique (1)

- Attractivité des fonctions de magistrat du ministère public

Mission d'assistance (mise à disposition d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs) (1)

- Parlementaires en mission temporaire concernant l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (IGA-IGF-IGJ) : rapport « Investir pour mieux saisir, confisquer pour mieux sanctionner ».

Audits internes (2)

- Audit portant sur les travaux de fin d'exercice du ministère de la justice
- Audit portant sur la mise en œuvre de la note du 22 septembre 2016 relative à l'organisation territoriale de la PJJ

Suivis d'audit interne (6)

- Bilan à 6 mois : Mise en œuvre du décret GBCP écoles opérateurs du ministère de la justice
- Bilan à 6 mois : Politique et mise en œuvre du recrutement d'agents contractuels au sein de l'administration centrale du ministère de la justice
- Bilan à 18 mois : Prise en charge des frais de justice via le portail Chorus pro
- Bilan à 18 mois : Dispositif de contrôle de la prise en charge des détenus particulièrement signalés
- Bilan à 18 mois : Projet de système d'information Portalis
- Bilan à 18 mois : Processus rémunération par les écoles opérateurs du ministère de la justice

Groupes de travail interne (2)

- Synthèse qualitative des rapports de contrôle de fonctionnement des SPIP de 2014 à 2018.
- État des dispositifs d'aide aux victimes après la création de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes

ANNEXES

MISSIONS ORDONNÉES EN 2019 : 86

Contrôles de fonctionnement (9)

- Cour d'appel : Riom
- Tribunaux de grande instance : Cayenne, Paris (exécution et application des peines)
- Tribunaux de commerce : Agen, Rouen
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) : Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Orientales
- Direction inter-régionale des services pénitentiaires : Bordeaux
- Direction inter-régionale PJJ : Sud-Toulouse

Inspections de fonctionnement (15)

- Tribunal de commerce : Nice
- ACFAV : Mayotte
- Centres pénitentiaires : Baie-Mahault, Alençon-Condé-sur-Sarthe, Alençon-Condé-sur-Sarthe (quartier maison centrale), Ducos, Fresnes, Villeneuve-lès-Maguelone
- Centre de détention : Argentan
- Centre éducatif fermé (CEF) : Liévin, Pionsat
- Maison d'arrêt : Reims
- UEAT : Paris
- Prise en charge du mineur XX
- Suivi judiciaire des mineurs pris en charge par la DPJJ et impliqués dans un meurtre à Rouen

Suivis des contrôles de fonctionnement (3)

- Tribunal de grande instance: Evreux
- Tribunal de commerce : Rennes
- Direction inter-régionale PJJ : Sud-Toulouse

Examens de situation (10)

- Administration centrale : Secrétariat général : DAEL, DAP : Bureau SDRH1
- Cours d'appel : Caen, SAR de Rouen
- Tribunaux de grande instance : Grenoble, Limoges
- Maison d'arrêt : Tulle
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) : La Réunion
- PJJ : EPE de Villeneuve d'Ascq ; UEAT Paris

Audits internes (3)

- Audit portant sur la mise en oeuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux.
- Audit portant sur le déploiement et la mise en oeuvre de la carte d'achat au sein du ministère de la justice ;
- Audit portant sur la fiabilité des données d'identification du casier judiciaire national automatisé ;

Suivi d'audits internes (3)

- Bilan à 6 mois : Politique et mise en œuvre du recrutement d'agents contractuels au sein de l'administration centrale du ministère de la justice
- Bilan à 18 mois : prise en charge des frais de justice via le portail Chorus pro
- Bilan à 18 mois : Dispositif de contrôle de la prise en charge des détenus particulièrement signalés

Enquêtes administratives (9)

- Enquêtes relative à un magistrat (7)
- Enquêtes relative à un fonctionnaire (2)

Missions thématiques (18)

- Orientation et prise en charge des mineurs auteurs de délinquance dans les lieux de détention pour mineurs (quartiers mineurs et EPM)
- Évaluation des instruments de coopération judiciaire civile par les services d'inspection nationaux (projet européen)
- Bilan des réformes de la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale et perspectives
- Délais d'exécution des mesures de justice en protection de l'enfance (avec IGAS)
- Droit et environnement (avec

CEGEDD et expert)

- Chaîne de gouvernance de la SSI de l'État (avec CGE, IGA, CGA, IGAE)
- Dispositif de lutte contre la fraude dans les services consulaires en matière d'actes d'état civil, de délivrance des titres d'identité et de voyage et de visas (avec IGA, IGAE)
- Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre la prostitution (avec IGAS)
- Moyens de la DGFiP mis à disposition du ministère de l'intérieur dans le cadre de la lutte contre la délinquance économique et financière (avec IGF-IGA)
- Homicides conjugaux 1
- Homicides conjugaux 2
- Recueil des plaintes sans preuve en cas de violences faites aux femmes (avec IGAS, IGA)
- Attentes des justiciables
- Dispositif de lutte contre la délinquance économique et financière (avec IGF-IGA)
- Bilan du transfert de la charge des missions d'extractions judiciaires du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la justice
- Évaluation de la mise en oeuvre de la loi Sapin II et de l'Agence française anticorruption
- Évaluation de la gouvernance des services pénitentiaires des Outre-Mer (Mission Outre- Mer)
- Discipline des professions du droit et du chiffre

Suivi de mission thématique (1)

- Attractivité des fonctions de magistrat du ministère public

Missions d'appui (9)

- Accompagnement des juridictions dans la mise en place de la nouvelle organisation judiciaire issue des dispositions de la loi de programmation de la justice 2020
- Accompagnement des juridictions et des services pénitentiaires dans la mise en place de la nouvelle politique des peines (bloc Peine de la loi de programmation de la justice)
- Mise en œuvre des recommandations à la suite de l'inspection de fonctionnement du tribunal de grande instance de Bobigny
- Mandat aux fins de nomination à la vice-présidence du COLB et appui à l'évaluation de la France par le GAFI
- Organisation de l'action du secrétariat général du ministère de la justice dans les Outre-mer
- Appui auprès de la Bosnie-Herzégovine en lien avec justice coopération internationale
- Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie (PASJA)
- Travaux de réforme de l'ordonnance du 2 février 1945
- Cartographie de l'organisation du contrôle interne au sein du ministère de la justice

Mission d'assistance (mise à disposition d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs) (1)

- Assistance à des parlementaires en mission temporaire AGRASC (IGA-IGF-IGJ)

Groupe de travail interne (1)

- Séminaire Paris

Groupes de travail externe (4)

- Observatoire des métiers du greffe
- Éditique Portalis
- Référente RGPD
- Relations entre le CSM et l'IGJ

